



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

police et gendarmerie

Question écrite n° 60902

Texte de la question

M. Bernard Roman appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur la dégradation de la situation des effectifs des forces de police et de gendarmerie nationale dans le département du Nord. En effet, alors que la loi de programmation et d'orientation pour la sécurité intérieure devait se traduire par une progression des effectifs, ceux-ci sont au contraire en diminution constante. Pour la seule circonscription de sécurité publique de Tourcoing, les effectifs sont passés de 450 fonctionnaires de police en 2002 à 381 fin 2004, soit une baisse de 15 %. Même les quelques agents supplémentaires attendus pour ce premier trimestre 2005 ne compenseront pas les départs en retraite, et l'effectif de la circonscription devrait encore chuter à 370 fonctionnaires. Cette situation est extrêmement préoccupante dans la mesure où le Nord, département le plus peuplé de France avec 4 millions d'habitants, classé dans les 10 départements les plus sensibles en matière de délinquance, se trouve en termes d'effectifs seulement en 72^e position. Par conséquent, il lui demande quelles dispositions le Gouvernement envisage de prendre pour que les moyens donnés à la police et la gendarmerie correspondent aux besoins spécifiques et urgents du département du Nord.

Texte de la réponse

La loi n° 2002-1094 du 29 août 2002 de programmation pour la sécurité intérieure (LOPSI) a prévu le redéploiement des forces de police et de gendarmerie afin de disposer d'une répartition des effectifs plus rationnelle et plus équilibrée compte tenu des compétences territoriales de chacune de ces forces. Dans ce cadre et dans le département du Nord, quatorze communes situées antérieurement en zone gendarmerie nationale ont été intégrées dans le ressort territorial relevant de la police nationale et dix sont passées en zone gendarmerie nationale, en 2003. Les statistiques montrent qu'entre le 1^{er} janvier 2002 et le 1^{er} janvier 2006, les effectifs globaux (hors ADS) affectés en sécurité publique dans le département du Nord ont connu une augmentation notable. Cette hausse procède plus particulièrement de l'évolution favorable du corps des gradés et gardiens de la paix (+ 1,30 %) ainsi que celui des personnels administratifs (+ 20,12 %). Cette évolution favorable se poursuit cette année puisqu'une centaine de postes de gradés et gardiens s'ajoutera aux mouvements du 1^{er} semestre 2006. En outre, il sera procédé au recrutement de 200 adjoints de sécurité dont 106 seront affectés dans les services de sécurité publique. La circonscription de sécurité publique (CSP) de Lille a vu ses effectifs augmenter, en quatre ans, de 21 unités, passant de 1 508 à 1 529 fonctionnaires de police. Pour compenser les départs en mutation ou à la retraite, et compte tenu de l'effectif départemental de fonctionnement annuel (EDFA), 30 postes, dont 29 proposés aux gradés et gardiens de la paix, ont été ouverts à la mutation. À ces mouvements, qui porteront le nombre de fonctionnaires de police au sein de cette CSP à 1 540, s'en ajouteront 22 supplémentaires à compter du 3^e trimestre. En ce qui concerne plus précisément la CSP de Tourcoing, le nombre de fonctionnaires de police est passé de 367 au 1^{er} janvier 2002 à 371 au 1^{er} janvier 2006 (soit + 9). Il est prévu que cette CSP compte un nombre total de 385 fonctionnaires de police à partir du 1^{er} septembre 2006. Toutefois, le critère des effectifs ne constitue que l'un des éléments d'analyse en matière de lutte contre la délinquance. C'est ainsi que les services sont réorganisés afin de mieux utiliser le potentiel disponible. Cela se traduit notamment par une substitution des personnels administratifs aux policiers

afin de renforcer les missions de voie publique, un accueil de qualité et un travail d'investigation qui conditionnent le maintien même de la sécurité de proximité. Enfin, l'adaptation des services de police aux évolutions de la délinquance a conduit à une réforme des modes d'organisation. Ainsi, notamment, les services territoriaux bénéficient du potentiel des forces mobiles dans la lutte contre les violences urbaines et la délinquance de voie publique. Le ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire met donc tout en oeuvre pour garantir, en tous lieux et en toutes circonstances, l'autorité de l'État ainsi que le droit fondamental à la sécurité, première des libertés.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Roman](#)

Circonscription : Nord (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60902

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mars 2005, page 2901

Réponse publiée le : 20 juin 2006, page 6603